

Comptes et Etats Financiers

2009

Période du 01/01/2009 au 31/12/2009

ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

14 , rue du Docteur Frappaz
69100 VILLEURBANNE
Siret : 35243474000028



Cabinet Nercès DOROUMIAN

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
11 Quai Général Sarrail - 69006 LYON
Ordre des Experts Comptables - Conseil Régional Rhône Alpes
Compagnie des Commissaires aux Comptes - Région de Lyon

Tél. 04 78 24 07 04

Fax. 04 72 74 29 60

Courriel. n.doroumian@cabinet-doroumian.com

 **Sommaire**

Attestation d'Expert Comptable	2
Etats de synthèse	3
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Notes sur le bilan</i>	10
<i>Autres informations</i>	16
<i>Annexe libre</i>	17
Etats détaillés	18
Bilan détaillé	19
Compte de résultat détaillé	22
Liste simplifiée des immobilisation	25
Etats fiscaux	27

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société

ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

Pour l'exercice du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 46 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	235 421
Chiffre d'affaires	353 473
Résultat net comptable (Perte)	-40 044

Fait à LYON

Le 01 avril 2010

NERCES DOROUMIAN

Expert comptable

Signature

Etats de synthèse

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilé	2 371,18	2 371,18		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et out	6 265,71	1 535,85	4 729,86	1 514,01
Autres immobilisations corporelles	32 993,62	15 792,12	17 201,50	18 056,57
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	60,00		60,00	60,00
ACTIF IMMOBILISE	41 690,51	19 699,15	21 991,36	19 630,58
Stocks				
Avances et acomptes versés sur comm				49,10
Créances				
Autres créances	76 047,42		76 047,42	22 961,67
Divers				
Disponibilités	122 292,57		122 292,57	225 009,78
Charges constatées d'avance	15 090,00		15 090,00	4 245,00
ACTIF CIRCULANT	213 429,99		213 429,99	252 265,55
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	255 120,50	19 699,15	235 421,35	271 896,13

Bilan

	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
PASSIF		
Report à nouveau	181 421,20	162 373,16
RESULTAT DE L'EXERCICE	-40 043,60	19 048,04
Subventions d'investissement	17 621,64	13 391,33
FONDS PROPRES	158 999,24	194 812,53
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	3 395,49	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 395,49	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 877,02	18 512,53
Dettes fiscales et sociales	49 149,60	46 071,07
Produits constatés d'avance		12 500,00
DETTES	76 422,11	77 083,60
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	235 421,35	271 896,13

Compte de résultat

	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	du 01/01/08 au 31/12/08 12 mois
Produits des Manifestations	353 473,13	320 809,08
Subventions d'exploitation	502 912,00	498 268,00
Autres Produits	560,68	4 267,78
Produits de fonctionnement	856 945,81	823 344,86
Frais Liés aux Manifestations	20 977,51	18 187,32
Achats d'approvisionnements	332 486,95	298 311,67
Charges de Fonctionnement	216 439,47	165 922,46
Impôts et taxes	5 500,14	4 619,47
Salaires et Traitements	216 199,30	210 044,19
Charges sociales	104 706,63	94 581,19
Amortissements et provisions	8 839,23	3 227,05
Autres charges	23 327,45	21 157,20
Charges	928 476,68	816 050,55
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-71 530,87	7 294,31
Produits financiers	3 786,98	7 540,15
Produits exceptionnels	6 099,69	8 047,82
Charges exceptionnelles	1,40	415,24
Impôts sur les bénéfices	-21 602,00	3 419,00
EXCEDENT OU DEFICIT	-40 043,60	19 048,04

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2009, dont le total est de 235 421 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 40 044 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/04/2010 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2009 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions et Brevets :

* Installations techniques : 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 5 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 371			2 371
Immobilisations incorporelles	2 371			2 371
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 756	4 509		6 266
- Installations générales, agencements aménagement divers		1 069		1 069
- Matériel de transport	6 502	2 700		9 202
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 801	2 922		22 723
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	28 059	11 200		39 259
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	60			60
Immobilisations financières	60			60
ACTIF IMMOBILISE	30 491	11 200		41 691

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		11 200		11 200
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		11 200		11 200
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 371			2 371
Immobilisations incorporelles	2 371			2 371
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	242	1 293		1 536
- Installations générales, agencements aménagements divers		68		68
- Matériel de transport	283	2 940		3 223
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 963	4 538		12 502
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	8 489	8 839		17 328
ACTIF IMMOBILISE	10 860	8 839		19 699

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	60		60
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	76 047	76 047	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	15 090	15 090	
Total	91 197	91 137	60
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
AIDE POLE EMPLOI A RECEVOIR	549
PRODUITS A RECEVOIR	41 216
INT./CPTE A TERME A RECV	3 767
Total	45 532

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	3 395	3 395		
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	23 877	23 877		
Dettes fiscales et sociales	49 150	49 150		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	76 422	76 422		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
HONO.COMPTABLE A PAYER	1 682
HONO.C COMPTES A PAYER	945
REDEVANCES A PAYER	11 511
COTISATIONS CH.A PAYER	750
DETTE PROV P/CONGES PAYES	7 559
DETTE REPOS COMPENSATEUR	407
ORG.SOCIAUX CH.A PAYER	3 779
CH/REPOS COMPENSATEUR.	204
Total	26 836

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CH CONSTATEES D AVANCE	1 646		
ASSURANCES D AVANCE	2 179		
MAINTENANCE D AVANCE	393		
COMBUSTIBLE D AVANCE	688		
LOCATIONS MOBILIERES AVANCE	184		
CO.PRODUCTION D AVANCE	10 000		
Total	15 090		

Autres informations

Engagements de retraite

Evaluation des engagements des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2009

La méthode retenue est celle des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme)

Elle est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (normes européennes) et FAS87 (norme US GAAP) et conforme à la recommandation 2003R-01 du CNC.

Le montant de l'engagement au 31 décembre 2009 s'établit à 2 526.32€.

 **Annexe libre****Annexe exercice clos le 31.12.2009****Contributions volontaires**

Poursuite de la mise à disposition par la ville de Villeurbanne de biens et services (locaux, travaux, téléphone véhicules et amortissements) pour un montant de 110 608.67€ au titre de l'exercice 2009.

Rémunérations allouées aux cadres dirigeants.

Rémunérations allouées aux cadres dirigeants au titre de l'année 2009 s'élèvent à 86 085 €.

Etats détaillés

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
205000 - LOGICIEL CIEL COMPTA	2 371,18		2 371,18	2 371,18
280500 - AMORT LOGICIELS		2 371,18	-2 371,18	-2 371,18
Concessions, brevets et droits assimilé	2 371,18	2 371,18		
Immobilisations corporelles				
215000 - MATERIEL ET OUTILLAGE	6 265,71		6 265,71	1 756,37
281500 - AMT MATERIEL ET OUTILLAGE		1 535,85	-1 535,85	-242,36
Installations techniques, matériel et out	6 265,71	1 535,85	4 729,86	1 514,01
218100 - INST.AGENC.DIVERS	1 069,15		1 069,15	
218200 - MATERIEL DE TRANSPORT	9 201,88		9 201,88	6 501,88
218300 - MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	11 922,48		11 922,48	11 345,61
218400 - MOBILIER	10 800,11		10 800,11	8 455,46
281810 - AMT AG.CONS.DIVERSES		67,70	-67,70	
281820 - AMT MATERIEL DE TRANSPORT		3 222,74	-3 222,74	-282,95
281830 - AMT MAT.BUREAU & INFO.		9 018,70	-9 018,70	-6 421,52
281840 - AMT MOBILIER		3 482,98	-3 482,98	-1 541,91
Autres immobilisations corporelles	32 993,62	15 792,12	17 201,50	18 056,57
Immobilisations financières				
275000 - DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	60,00		60,00	60,00
Autres immobilisations financières	60,00		60,00	60,00
ACTIF IMMOBILISE	41 690,51	19 699,15	21 991,36	19 630,58
Stocks				
409100 - FOURNISSEURS ACOMPTE				49,10
Avances et acomptes versés sur comm				49,10
Créances				
401100 - FRS DEBITEURS	1 505,17		1 505,17	152,72
404100 - Fournisseurs d'immobilisations	1 350,00		1 350,00	
421100 - NDF SALARIES	240,90		240,90	107,10
437420 - TICKETS RESTAURANTS	2 760,00		2 760,00	
438700 - AIDE POLE EMPLOI A RECEVOIR	549,49		549,49	
441700 - SUBVENTD'EXPLOITATION				15 000,00
444000 - ETAT IMPOTS S/BENEFICES	4 480,00		4 480,00	
444100 - REPORT EN ARRIERE DEFICIT	18 422,00		18 422,00	
444200 - CREANCES IS REPORTABLES/DON	2 120,00		2 120,00	
445660 - TVA DEDUCT.S/ACH FRAIS	466,46		466,46	
445670 - CREDIT DE TVA A REPORTER	2 291,00		2 291,00	2 572,00
445830 - Remboursement de TVA demandé				4 000,00
445860 - TCA S/FACT NON PARVENU	646,40		646,40	1 129,85
448700 - PRODUITS A RECEVOIR	41 216,00		41 216,00	
Autres créances	76 047,42		76 047,42	22 961,67
Divers				
512000 - BANQUE POPULAIRE				12 360,91
512001 - CPTE/LIVRET B.POPULAIRE	118 500,00		118 500,00	205 000,00
518800 - INT./CPTE A TERME A REC V	3 766,98		3 766,98	7 540,15
530000 - CAISSE	25,59		25,59	108,72
Disponibilités	122 292,57		122 292,57	225 009,78
486000 - CH CONSTATEES D'AVANCE	1 646,00		1 646,00	
486100 - ASSURANCES D'AVANCE	2 179,00		2 179,00	1 877,00
486110 - MAINTENANCE D'AVANCE	393,00		393,00	368,00
486120 - COMBUSTIBLE D'AVANCE	688,00		688,00	846,00
486130 - LOCATIONS MOBILIERES AVANCE	184,00		184,00	279,00
486140 - CATALOGUES D AVANCE				875,00

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
486220 - CO.PRODUCTION D'AVANCE	10 000,00		10 000,00	
Charges constatées d'avance	15 090,00		15 090,00	4 245,00
ACTIF CIRCULANT	213 429,99		213 429,99	252 265,55
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	255 120,50	19 699,15	235 421,35	271 896,13

Bilan détaillé

	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
PASSIF		
110000 - REPORT A NOUVEAU	181 421,20	162 373,16
Report à nouveau	181 421,20	162 373,16
RESULTAT DE L'EXERCICE	-40 043,60	19 048,04
131000 - Subventions d'équipement	25 208,38	15 000,00
139000 - Subventions inscrites au C/R	-7 586,74	-1 608,67
Subventions d'investissement	17 621,64	13 391,33
FONDS PROPRES	158 999,24	194 812,53
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
512000 - BANQUE POPULAIRE	3 395,49	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	<i>3 395,49</i>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 395,49	
401001 - FOURNISSEURS	8 989,60	5 772,08
408000 - FRS FACT NON PARVENUES		1 136,20
408110 - HONO.COMPTABLE A PAYER	1 681,58	2 621,63
408120 - HONO.C COMPTES A PAYER	944,84	839,59
408145 - ELECTRICITE A PAYER		110,03
408150 - REDEVANCES A PAYER	11 511,00	8 033,00
408170 - COTISATIONS CH.A PAYER	750,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 877,02	18 512,53
421001 - PERSONNEL REM.DUES		378,09
428200 - DETTE PROV P/CONGES PAYES	7 559,00	9 622,00
428210 - DETTE REPOS COMPENSATEUR	407,00	484,00
431000 - URSSAF	20 276,79	16 449,00
437150 - ASSEDIC INTERMITENTS	59,68	11,00
437200 - AUDIENS	7 545,47	6 198,85
437300 - ASSEDIC	3 187,48	2 428,00
437410 - MED.TRAVAIL CMB	143,02	80,53
437420 - TICKETS RESTAURANTS		80,00
437600 - CAISSE CONGES PAYES	93,67	116,14
437700 - FOND NATIONAL ACTøSOCIALE	594,18	476,04
437800 - TAXE D'APPRENTISSAGE	1 464,66	1 329,76
437810 - AFDAS	3 798,37	3 259,67
438600 - ORG.SOCIAUX CH.A PAYER	3 779,00	4 811,00
438610 - CH/REPOS COMPENSATEUR.	204,00	242,00
444000 - ETAT IMPOTS S/BENEFICES		53,00
445660 - TVA DEDUCT.S/ACH FRAIS		29,05
445872 - TVA EN ATTENTE COL 19.6	37,28	22,94
Dettes fiscales et sociales	49 149,60	46 071,07
487000 - PDTS CONSTATES D'AVANCE		12 500,00
Produits constatés d'avance		12 500,00
DETTES	76 422,11	77 083,60
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	235 421,35	271 896,13

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	du 01/01/08 au 31/12/08 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
706310 - PRODUCTIONS SPECTACLES	306 834,12	300 816,11	6 018,01	2,00
707002 - VENTES BAR 19.6%	46 639,01	19 842,53	26 796,48	135,05
708100 - PDTS ACTIVITES ANNEXES		150,44	-150,44	-100,00
Produits des Manifestations	353 473,13	320 809,08	32 664,05	10,18
740001 - SUBVENTION ETAT	120 000,00	120 000,00		
740100 - SUB.V DE VILLEURBANNE	257 853,00	255 300,00	2 553,00	1,00
740200 - SUB.REGION RHONE ALPES	117 510,00	106 468,00	11 042,00	10,37
740210 - SUBVENTION REGION EMPLOI TR.	833,00	10 000,00	-9 167,00	-91,67
740400 - SUBVENTIONS DIVERSES	6 716,00	6 500,00	216,00	3,32
Subventions d'exploitation	502 912,00	498 268,00	4 644,00	0,93
758000 - PDTS DIVERS GESTION COUR.	11,19	111,22	-100,03	-89,94
781740 - Repris.s/prov.dépréc. créances		4 000,00	-4 000,00	-100,00
791000 - CPAM		156,56	-156,56	-100,00
791400 - AIDES POLE EMPLOI	549,49		549,49	
Autres Produits	560,68	4 267,78	-3 707,10	-86,86
Produits de fonctionnement	856 945,81	823 344,86	33 600,95	4,08
605000 - ACHATS MAT EQUIPT.TR		7 876,99	-7 876,99	-100,00
607000 - ACHATS MSES BAR	20 977,51	10 310,33	10 667,18	103,46
Frais Liés aux Manifestations	20 977,51	18 187,32	2 790,19	15,34
602210 - COMBUSTIBLES	3 099,28	4 968,67	-1 869,39	-37,62
604130 - PARTICIPATION CREATION SPECTACLE	73 100,00	77 098,00	-3 998,00	-5,19
604200 - ACHAT SPECTACLES INVITES	256 287,67	216 245,00	40 042,67	18,52
Achats d'approvisionnements	332 486,95	298 311,67	34 175,28	11,46
606110 - ELECTRICITE	729,56	1 381,05	-651,49	-47,17
606120 - EAU	343,52	471,49	-127,97	-27,14
606140 - CARBURANT	10,09		10,09	
606300 - FOURNT ENT & PT EQUIPT	21 722,61	12 051,71	9 670,90	80,25
606310 - PETITES FOURNITURES		48,05	-48,05	-100,00
606400 - FOURNITURES DE BUREAU	3 635,88	3 699,15	-63,27	-1,71
606800 - AUTRES MAT ET FOURNITURES		8,36	-8,36	-100,00
611000 - SOUS TRAITANCE	250,00		250,00	
613000 - LOCATIONS	707,11		707,11	
613200 - LOCATIONS IMMOBILIERES	990,00		990,00	
613500 - LOCATIONS MOBILIERES	95,00	1 899,63	-1 804,63	-95,00
615200 - ENTRETIEN LOCAUX	3 866,55	6 752,65	-2 886,10	-42,74
615500 - Entretien sur biens mobiliers	1 079,71	293,32	786,39	268,10
615600 - MAINTENANCE	1 373,88	1 479,33	-105,45	-7,13
616000 - PRIMES D'ASSURANCE	4 217,66	4 347,14	-129,48	-2,98
618100 - DOCUMENTATION	959,29	1 062,30	-103,01	-9,70
618500 - Frais de colloques, de séminaires	63,00	205,07	-142,07	-69,28
622600 - HONORAIRES COMPTABLES	3 809,00	3 800,00	9,00	0,24
622610 - HONORAIRES DIVERS	7 842,32	9 884,20	-2 041,88	-20,66
622620 - HONORAIRES CAC	4 330,00	4 200,00	130,00	3,10
623100 - PUBLICITE/ANNONCES	1 646,65	28,12	1 618,53	5 755,80
623600 - CATALOGUES ET IMPRIMES	875,00	1 661,86	-786,86	-47,35
623800 - POURBOIRES DONS	7 900,00		7 900,00	
624100 - TRANSPORTS S/ ACHATS	11,00		11,00	
625100 - DEPLACEMENTS PERMANENTS	537,84	1 301,74	-763,90	-58,68
625110 - DEPLACEMENTS AUTRES	35 285,08	27 497,90	7 787,18	28,32
625120 - DEPLACEMENTS DIRECTION	10 887,00	5 354,24	5 532,76	103,33
625200 - HOTELLERIE PERMANENTS	285,03	792,55	-507,52	-64,04
625210 - HOTELLERIE AUTRES	29 158,81	25 389,97	3 768,84	14,84
625220 - HOTELLERIE DIRECTION	3 041,61	1 672,31	1 369,30	81,88
625300 - RESTAURATION PERMANENTS	741,42	545,14	196,28	36,01
625310 - RESTAURATION AUTRES	4 688,11	1 901,61	2 786,50	146,53
625320 - RESTAURATION DIRECTION	2 153,17	509,69	1 643,48	322,45

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	du 01/01/08 au 31/12/08 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
625600 - MISSIONS	-36,29		-36,29	
625700 - RECEPTIONS	55 382,96	37 678,06	17 704,90	46,99
625710 - RECEPTIONS AUTRES	1 574,10	3 583,24	-2 009,14	-56,07
626100 - AFFRANCHISSEMENT	666,15	1 806,65	-1 140,50	-63,13
626200 - TELEPHONE TELEX	35,00		35,00	
626210 - PORTABLE DIRECTION	2 805,33	2 372,34	432,99	18,25
626220 - PORTABLES AUTRES		20,90	-20,90	-100,00
626300 - INTERNET	1 196,03	1 160,76	35,27	3,04
627500 - SERVICES BANCAIRES	365,28	461,93	-96,65	-20,92
628100 - COTISATIONS	1 215,01	600,00	615,01	102,50
Charges de Fonctionnement	216 439,47	165 922,46	50 517,01	30,45
631200 - TAXE APPRENTISSAGE	1 464,72	1 329,72	135,00	10,15
633300 - PART.EMPL.A FORM.PROF.	3 798,51	3 269,75	528,76	16,17
635400 - VIGNETTE AUTO	26,00		26,00	
637000 - AUTRES IMPOTS	120,30		120,30	
637800 - Taxes diverses	90,61	20,00	70,61	353,05
Impôts et taxes	5 500,14	4 619,47	880,67	19,06
641100 - SALAIRES	216 923,86	196 780,04	20 143,82	10,24
641200 - ECART CONGES PAYES	-2 063,00	1 713,00	-3 776,00	-220,43
641400 - INDEMNITES DIV.RUPTURE	1 338,44	11 551,15	-10 212,71	-88,41
Salaires et Traitements	216 199,30	210 044,19	6 155,11	2,93
645100 - CHARGES URSSAF	59 257,25	52 411,80	6 845,45	13,06
645150 - CH.ASSEDIC INTERMITENT	3 182,84	1 798,85	1 383,99	76,94
645320 - CHARGES RETRAITE	20 598,96	19 063,62	1 535,34	8,05
645400 - CHARGES ASSEDIC	7 262,73	7 032,38	230,35	3,28
645510 - CAISSE CONGES SPECTACLES	6 565,54	3 640,36	2 925,18	80,35
645520 - FOND NATIONAL ACTØSOCIALE	2 694,15	2 444,60	249,55	10,21
645800 - CH/CONGES PAYES ET RTT	-1 070,00	705,00	-1 775,00	-251,77
647000 - AUTRES CHARGES SOCIALES	181,95	99,33	82,62	83,18
647100 - TICKETS RESTAURANTS	2 084,00	2 240,00	-156,00	-6,96
647500 - MEDECINE DU TRAVAIL	521,71	400,51	121,20	30,26
648100 - INDEMNITES DE STAGES	3 427,50	4 744,74	-1 317,24	-27,76
Charges sociales	104 706,63	94 581,19	10 125,44	10,71
681120 - IMMO CORPORELLES	8 839,23	3 227,05	5 612,18	173,91
Amortissements et provisions	8 839,23	3 227,05	5 612,18	173,91
651610 - DT AUTEURS /INVITE	22 978,56	21 155,68	1 822,88	8,62
658000 - CH DIVERSES DE GESTØCOUR.	348,89	1,52	347,37	22 853,29
Autres charges	23 327,45	21 157,20	2 170,25	10,26
Charges	928 476,68	816 050,55	112 426,13	13,78
RESULTAT COURANT NON FINAN	-71 530,87	7 294,31	-78 825,18	NS
765000 - ESCOMPTES OBTENUS	20,00		20,00	
768000 - AUTRES PDTS FINANCIERS	3 766,98	7 540,15	-3 773,17	-50,04
Produits financiers	3 786,98	7 540,15	-3 753,17	-49,78
771000 - PDTS EXCEPTION.S/OPERATØ		2,57	-2,57	-100,00
772000 - PDTS/EX. ANTERIEURS	118,86	3 041,58	-2 922,72	-96,09

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	du 01/01/08 au 31/12/08 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
777110 - QUOTE PART RESULTAT VIREE	5 978,07	1 608,67	4 369,40	271,62
778800 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2,76	3 395,00	-3 392,24	-99,92
Produits exceptionnels	6 099,69	8 047,82	-1 948,13	-24,21
671000 - CH EXCEPTION.SUR OPERAT.	1,40	5,87	-4,47	-76,15
671210 - PENALITES AMENDES N.DED.		110,00	-110,00	-100,00
672000 - Charges sur exercices antérieurs		299,37	-299,37	-100,00
Charges exceptionnelles	1,40	415,24	-413,84	-99,66
695000 - IMPOTS S/ LES BENEFICES	-3 180,00	3 419,00	-6 599,00	-193,01
699000 - REPORT EN ARRIERE DEFICIT	-18 422,00		-18 422,00	
Impôts sur les bénéfices	-21 602,00	3 419,00	-25 021,00	-731,82
EXCEDENT OU DEFICIT	-40 043,60	19 048,04	-59 091,64	-310,22


Liste simplifiée des immobilisation

Code	Désignation	Date acq. M T	Valeur achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
205000 LOGICIEL CIEL COMPTA							
0000000001	CIEL COMPTA	05/10/99 L 12,00	182,18	182,18		182,18	
0000000002	LOGICIEL "PAIE	11/10/02 L 100,00	1 890,00	1 890,00		1 890,00	
0000000003	OFFICE 2003	20/12/06 L 100,00	299,00	299,00		299,00	
Total du compte 205000			2 371,18	2 371,18		2 371,18	
215000 MATERIEL ET OUTILLAGE							
0000000014	TREUILS	13/05/08 L 33,33	1 123,01	237,08	374,34	611,42	511,59
0000000021	TOUR PROMAC	16/12/08 L 20,00	633,36	5,28	126,67	131,95	501,41
0000000024	KARCHER	31/01/09 L 20,00	2 000,00		367,78	367,78	1 632,22
0000000025	SCIEUSE A BOIS	31/03/09 L 25,00	1 306,00		245,78	245,78	1 060,22
0000000026	AGRA-CLOUEUR	30/04/09 L 25,00	643,44		107,69	107,69	535,75
0000000028	APP.MESURE	12/05/09 L 20,00	559,90		71,23	71,23	488,67
Total du compte 215000			6 265,71	242,36	1 293,49	1 535,85	4 729,86
218100 INST.AGENC.DIVERS							
0000000030	RIDEAU ANTIFEU	04/02/09 L 14,29	520,00		67,48	67,48	452,52
0000000033	PEINTURE	31/12/09 L 14,29	549,19		0,22	0,22	548,97
Total du compte 218100			1 069,19		67,70	67,70	1 001,49
218200 MATERIEL DE TRANSPORT							
0000000018	TRANSPALETTE OCC	14/11/08 L 33,33	6 501,88	282,95	2 167,29	2 450,24	4 051,64
0000000031	SCOOTER OCC	05/06/09 L 50,00	2 700,00		772,50	772,50	1 927,50
Total du compte 218200			9 201,88	282,95	2 939,79	3 222,74	5 979,14
218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE							
0000000004	MACHINE A CAFE	06/10/98 L 100,00	609,80	609,80		609,80	
0000000005	ORDINATEUR	21/12/98 L 100,00	2 268,44	2 268,44		2 268,44	
0000000006	FAX S60	04/03/99 L 100,00	899,45	899,45		899,45	
0000000007	ORDI.SAMSUG	20/12/06 L 20,00	609,00	247,32	121,80	369,12	239,88
0000000008	IMPRIMANTE	24/11/06 L 33,33	677,64	474,96	202,68	677,64	
0000000009	HP COLOR LASERJET	05/01/07 L 33,33	810,20	537,11	270,07	807,18	3,02
0000000010	APP.PHOTO NULERIQUE	28/04/07 L 33,33	574,48	320,74	191,49	512,23	62,25
0000000011	ORDI PORTABLE	15/06/07 L 33,33	1 846,92	950,79	615,64	1 566,43	280,49
0000000019	PC PORTABLE	02/12/08 L 33,33	695,00	18,66	231,67	250,33	444,67
0000000020	IMAC	14/11/08 L 33,33	1 719,90	74,85	573,30	648,15	1 071,75
0000000023	TABLE MIXAGE	28/11/08 L 33,33	634,78	19,40	211,59	230,99	403,79
0000000029	ORDI	26/01/09 L 33,33	576,87		178,94	178,94	397,93
Total du compte 218300			11 922,48	6 421,52	2 597,18	9 018,70	2 903,78
218400 MOBILIER							
0000000012	FROGO	14/10/99 L 100,00	377,96	377,96		377,96	
0000000013	BAR	15/06/08 L 20,00	4 506,00	490,65	901,20	1 391,85	3 114,15
0000000015	CAFETIERE EXPRESSO	15/04/08 L 33,33	584,45	138,54	194,82	333,36	251,09
0000000016	BUREAUX	14/02/08 L 20,00	2 406,23	423,76	481,24	905,00	1 501,23
0000000017	CREDENCE	17/01/08 L 20,00	580,82	111,00	116,16	227,16	353,66
0000000027	FRIGO	10/03/09 L 25,00	894,64		180,79	180,79	713,85


Liste simplifiée des immobilisation

LES ATELIERS FRAPPAZ

Exercice du 01/01/09 au 31/12/09 (12 mois)

Code	Désignation	Date acq. M T	Valeur Achat	Cumul antérieur	Dot. exercice	Cumul	VNC
0000000032	LAVE VAISS PROF.	08/10/09 L 20,00	1 450,00		66,86	66,86	1 383,14
Total du compte 218400			10 800,10	1 541,91	1 941,07	3 482,98	7 317,12
275000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS							
0000000022	CONSIGNATION	01/01/08 N	60,00				60,00
Total du compte 275000			60,00				60,00
Total de la liste simplifiée			41 690,54	10 859,92	8 839,23	19 699,15	21 991,39
					Répartition des dotations économiques	8 839,23	linéaire dégressif variable

Etats fiscaux

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libérées, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2009	et clos le	31/12/2009	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	<input type="checkbox"/>			Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
				Comptabilité super-simplifiée	<input type="checkbox"/>

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE LYON VILLEURBANNE 165, rue Garibaldi 69003 LYON	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
---	---	---

A IDENTIFICATION	ASS LES ATELIERS FRAPPAZ		
Identification du destinataire	14, rue du Docteur Frappaz 69100 VILLEURBANNE		

651	301475	35243474000028	B ACTIVITÉ
Insp.,IFU	N° dossier	N° Siret	Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			Activités de soutien au spectacle vivant
le téléphone :			Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %	0	Déficit (report de la lignes XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	0
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre1)			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Zone franche Corse	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>
								Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
								Zone de Restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066			
3. Crédits d'impôt et imputations	Crédit d'impôt en faveur de la recherche		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	
	Crédit d'impôt en faveur de la recherche		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	3 180	Crédit d'impôt pour investissement en Corse		Autres imputations
			Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

E bis VALEUR AJOUTÉE DE L'ENTREPRISE	Report colonne B de la ligne OG du tableau 2059-E ou colonne B ligne 137 du 2033-E	263 164
---	--	---------

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie :	M DOROUMIAN Nercès 11, quai Général SARRAIL 69006 LYON	04 78 24 07 04 04 72 74 29 60
--------------------------------------	--	----------------------------------

- du comptable et/ou du conseil, I *

n° d'agrément du CGA	31334163800036
----------------------	----------------

VISA et cachet du membre de l'Ordre des experts comptables ou de l'association de gestion et de comptabilité **

À VILLEURBANNE, le 01/04/2010

Signature et qualité du déclarant : MONSIEUR CHAUDOIR Philippe
PRESIDENT

* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).
 ** Lorsque la déclaration de résultat et la liasse fiscale d'un adhérent d'un centre de gestion agréé sont transmises via la procédure TDFC, la partie relative au visa doit comporter les informations suivantes : nom et n° SIRET du cabinet d'expertise comptable ou de l'association de gestion et de comptabilité.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise ASS LES ATELIERS FRAPPAZ
et Date de clôture de l'exercice 31/12/2009

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2009, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

– Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

– Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit
(indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à
long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins-values à long terme afférentes à
des cessions de titre de sociétés à prépondérance
immobilière cotées et imposables au taux de 19%

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à long terme
imposables au taux de 0 %

– Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n^{OS} d'identification de la société mère.

n° SIRET

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise : 14, rue du Docteur Frappaz 69100 VILLEURBANNE		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 3 5 2 4 3 4 7 4 0 0 0 0 2 8		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N clos le, 31/12/2009		N-1 31/12/2008				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2				
		Net 3		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 371	2 371		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	6 265	1 535	4 729	1 514
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	32 993	15 792	17 201	18 056
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières*		BH	BI	60		60	60	
TOTAL (II)		BJ	BK	41 690	19 699	21 991	19 630	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				49	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY				
		Autres créances (3)	BZ	CA	76 047		76 047	22 961
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	122 292		122 292	225 009	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	15 090		15 090	4 245	
	TOTAL (III)	CJ	CK	213 429		213 429	252 265	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	255 120	19 699	235 421	271 896	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise ASS LES ATELIERS FRAPPAZ Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	181 421	162 373	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(40 043)	19 048	
	Subventions d'investissement	DJ	17 621	13 391	
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	158 999	194 812	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 395		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 877	18 512	
	Dettes fiscales et sociales	DY	49 149	46 071	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB		12 500	
TOTAL (IV)	EC	76 422	77 083		
Ecarts de conversion passif*	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	235 421	271 896		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	76 422	77 083		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 395			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

Néant *

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	46 639	FB		FC	46 639	19 842	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	306 834	FH		FI	306 834	300 966
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	353 473	FK		FL	353 473	320 809	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	502 912	498 268	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	549	4 156	
	Autres produits (1) (11)					FQ	11	111	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	856 945	823 344
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	20 977	10 310	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	3 099	4 968	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	545 827	467 142	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 500	4 619	
	Salaires et traitements*					FY	216 199	210 044	
	Charges sociales (10)					FZ	104 706	94 581	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	8 839	3 227	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	23 327	21 157	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	928 476	816 050	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(71 530)	7 294	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 786	7 540	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	3 786	7 540
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 786	7 540	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(67 743)	14 834	

Désignation de l'entreprise ASS LES ATELIERS FRAPPAZ Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	118		3 044	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 980		5 003	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 099		8 047	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1		415	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1		415	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	6 098		7 632	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(21 602)		3 419	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	866 832		838 932	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	906 876		819 884	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(40 043)		19 048	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de location immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	5 300			
	(9) Dont transferts de charges	A1	549		156	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	22 978		21 155	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1				
Subventions d'investissement virées au résultat				5 978		
Autres produits				120		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	1
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	5 978
Autres produits	2
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	5 980

Désignation de l'entreprise **ASS LES ATELIERS FRAPPAZ**Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	2 371	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	1 756	KT	KU	4 509
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	1 069
		Matériel de transport*				KY	6 501	KZ		LA	2 700
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	19 801	LC		LD	2 921
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	28 059	LO		LP	11 200	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	60	1U		1V		
TOTAL IV				LQ	60	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	30 490	ØH		ØJ	11 200		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
		par virement de poste à poste 1			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV	2 371	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	6 265	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM	1 069	MN	MO
		Matériel de transport				IV		MP	9 201	MQ	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	22 722	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	MX
		Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE	NF		
TOTAL III				IY		NG	39 259	NH	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations				IO		ØX		ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	60	2F	2G	
TOTAL IV				I3		NJ	60	NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	41 690	ØL	ØM		

Exercice N clos le : 31/12/2009

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise ASS LES ATELIERS FRAPPAZNéant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	2 371	PF		PG		PH	2 371
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	242	QA	1 293	QB		QC	1 535
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE	67	QF		QG	67
	Matériel de transport	QH	282	QI	2 939	QJ		QK	3 222
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 963	QM	4 538	QN		QO	12 501
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	8 488	QV	8 839	QW		QX	17 327
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	10 859	ØP	8 839	ØQ		ØR	19 699

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

Désignation de l'entreprise ASS LES ATELIERS FRAPPAZNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF		
	– financières	UG	UH		
	– exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières		UT	60	UV		UW	60		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA							
		Autres créances clients		UX							
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée)* UO		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY	240		240				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	3 309		3 309				
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		VM	25 022		25 022			
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 403		3 403			
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN						
			Divers		VP	41 216		41 216			
		Groupe et associés (2)		VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 855		2 855				
		Charges constatées d'avance		VS	15 090		15 090				
		TOTAUX		VT	91 197	VU	91 137	VV	60		
RENVIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3 395		3 395				
			à plus d'1 an à l'origine	VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	23 877		23 877				
		Personnel et comptes rattachés		8C	7 966		7 966				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	41 146		41 146				
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	37		37				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ							
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI							
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
		Produits constatés d'avance		8L							
		TOTAUX		VY	76 422	VZ	76 422				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>ASS LES ATELIERS FRAPPAZ</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>31/12/2009</u>	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*								
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*								
	Amendes et pénalités (nature :)								
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ – Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	6 379		
		Déficit étranger des PME précédemment déduit (art. 209C)	SX	Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8			
						TOTAL I		6 379	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19% – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
	Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, Produit net des actions et parts d'intérêts : (à déduire des produits nets de participations)								
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles – (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)	ØT			
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser(art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	2F			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Résultats déficitaires article 209C	ZM	Créance dégagee par le report en arriere du déficit		ZI	18 422)		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		61 645	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)				XI			
		déficit (II moins I)					55 266		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL	55 266		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS LES ATELIERS FRAPPAZ</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	11 338
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Désignation de l'entreprise <u>ASS LES ATELIERS FRAPPAZ</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)											
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie								ØC	162 373	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie								ØD	19 048	
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)										
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)								ØE		
TOTAL I								ØF	181 421		
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves								ZB		
	- Réserve légale								ZD		
	- Autres réserves								ZD		
	Dividendes								ZE		
	Autres répartitions								ZF		
	Report à nouveau								ZG	181 421	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)								TOTAL II	ZH	181 421	
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.											
RENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N :			Exercice N - 1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	329 637		301 219		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8					XQ	1 792		1 899		
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	15 981		17 884		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 1 215					ST	198 416		146 138		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	545 827		467 142		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *					YW					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z	5 500		4 619		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	5 500		4 619		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	27 159		21 764		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	41 932		53 647		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2009) *					ØB	216 887				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% ⁽¹⁾ JL						
			Plus-values à 19% ⁽²⁾ JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% ⁽¹⁾ JO						
			Plus-values à 19% ⁽²⁾ JP		Imputations JF						
	Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale. JH		N° SIRET de la société mère JJ						
- numéro du centre de gestion agréé *		XP									
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : _____ handicapés : _____)		YP		5		5					
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK		%		%					
- Filiales et participations: La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration.		Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1		ZR		<input type="checkbox"/>					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)			⑨				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)			⑩				
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %			⑪	(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZNéant *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %^① ou 16 %^②.^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ^① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ^① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ^①	Moins-values à 16 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ^③	Solde des moins-values à 16 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter col ^⑦ = ^② + ^③ + ^④ - ^⑤ - ^⑥ ^⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies-0</i> du CGI) ^③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASS LES ATELIERS FRAPPAZNéant *Exercice ouvert le : 01/01/2009 et clos le : 31/12/2009 Durée en nombre de mois 12

I Production de l'entreprise		A		B	
Ventes de marchandises	B2		OA	46 639	
Production vendue – Biens	A5		OB		
Production vendue – Services	A7		OC	306 834	
Production stockée	B5		OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	B6		OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	B7		OF	502 912	
Autres produits de gestion courante	B8				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			OH	111	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			OI		
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	O3		OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	O4		OL		
TOTAL 1	I5		OM	856 396	
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		A		B	
Achats de marchandises (droits de douane compris)	C1		ON	20 977	
Variation de stocks (marchandises)	C2		OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3		OP	3 099	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	C4		OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	C5		OR	544 035	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.			OS	1 792	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	C6				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8		OU		
Autres charges de gestion courante	C7				
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			OW	23 327	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)			OX		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante			OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	C8		OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	C9				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			O9		
TOTAL 2	D1		OJ	593 231	
III Valeur ajoutée produite		A		B	
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	D2	OG	263 164	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'am. II au CGI)(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2009

N° SIRET

3 5 2 4 3 4 7 4 0 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

ADRESSE (voie)

14, rue du Docteur Frappaz

CODE POSTAL

69100

VILLE

VILLEURBANNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Hervé ELLUL

Expert - Comptable
Ingénieur ECAM ESSEC
Commissaire aux comptes
Expert Judiciaire agréé par
la Cour d'Appel de Lyon

Jean-Christophe CARREL

Expert - Comptable
Commissaire aux comptes

Christophe LEFEVRE

Expert - Comptable
Commissaire aux comptes

Mickaël MARTIN

Maîtrise de Droit Public
DESS d'aménagement et politique
des Collectivités Territoriales

Michel DUBOIS

Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
DEA Analyse des Systèmes
de Santé

ASSOCIATION LES ATELIERS FRAPPAZ

Siège Social : 14, rue FRAPPAZ

69100 - VILLEURBANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

ACTIAUDIT

Commissariat aux comptes

ACTIEXPERT

Expertise Comptable

ACTIPUBLIC

Conseil aux Collectivités locales

Sont des Sociétés du

Groupe
ACTICONSEIL

ASSOCIATION LES ATELIERS FRAPPAZ

Siège Social : 14, rue FRAPPAZ

69100 - VILLEURBANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association **LES ATELIERS FRAPPAZ**, tels qu'ils sont joints au présent rapport (13 pages),
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINIONS SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé.

La société a comptabilisé durant l'exercice, une créance fiscale d'un montant de 18 422 € relatif à l'option prise pour le « report en arrière » de ses déficits. Dans le cadre de nos diligences, nous nous sommes assurés de l'éligibilité fiscale de l'Association à ce dispositif et donc de la réalité de cette créance.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

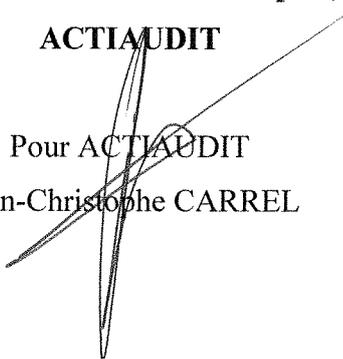
Fait le 10 juin 2010

Le Commissaire aux Comptes,

ACTIAUDIT

Pour ACTIAUDIT

Jean-Christophe CARREL



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilé	2 371,18	2 371,18		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et out	6 265,71	1 535,85	4 729,86	1 514,01
Autres immobilisations corporelles	32 993,62	15 792,12	17 201,50	18 056,57
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	60,00		60,00	60,00
ACTIF IMMOBILISE	41 690,51	19 699,15	21 991,36	19 630,58
Stocks				
Avances et acomptes versés sur comm				49,10
Créances				
Autres créances	76 047,42		76 047,42	22 961,67
Divers				
Disponibilités	122 292,57		122 292,57	225 009,78
Charges constatées d'avance	15 090,00		15 090,00	4 245,00
ACTIF CIRCULANT	213 429,99		213 429,99	252 265,55
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	255 120,50	19 699,15	235 421,35	271 896,13

ACTI AUDIT

S.A.R.L. au capital de 10 000 €
 Commissaire aux Comptes
 19, rue Jules Romains
 69120 VAULX EN VELIN
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 Siret 412 210 387 00038 - APE 4920 Z

Bilan

	Net au 31/12/2009	Net au 31/12/2008
PASSIF		
Report à nouveau	181 421,20	162 373,16
RESULTAT DE L'EXERCICE	-40 043,60	19 048,04
Subventions d'investissement	17 621,64	13 391,33
FONDS PROPRES	158 999,24	194 812,53
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	3 395,49	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 395,49	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 877,02	18 512,53
Dettes fiscales et sociales	49 149,60	46 071,07
Produits constatés d'avance		12 500,00
DETTES	76 422,11	77 083,60
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	235 421,35	271 896,13

ACTI AUDIT

A.R.L. au capital de 10 000 €
 Commissaire aux Comptes
 19, rue Jules Romains
 69120 VAULX EN VELIN
 T. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 N° 112 210 387 00038 - APE 6920 Z

Compte de résultat

	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	du 01/01/08 au 31/12/08 12 mois
Produits des Manifestations	353 473,13	320 809,08
Subventions d'exploitation	502 912,00	498 268,00
Autres Produits	560,68	4 267,78
Produits de fonctionnement	856 945,81	823 344,86
Frais Liés aux Manifestations	20 977,51	18 187,32
Achats d'approvisionnements	332 486,95	298 311,67
Charges de Fonctionnement	216 439,47	165 922,46
Impôts et taxes	5 500,14	4 619,47
Salaires et Traitements	216 199,30	210 044,19
Charges sociales	104 706,63	94 581,19
Amortissements et provisions	8 839,23	3 227,05
Autres charges	23 327,45	21 157,20
Charges	928 476,68	816 050,55
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-71 530,87	7 294,31
Produits financiers	3 786,98	7 540,15
Produits exceptionnels	6 099,69	8 047,82
Charges exceptionnelles	1,40	415,24
Impôts sur les bénéfices	-21 602,00	3 419,00
EXCEDENT OU DEFICIT	-40 043,60	19 048,04

ACTE AUDIT

S.A.R.L. au capital de 100 000 €
 Commissaire aux Comptes
 19, rue Jules Romains
 69120 VAULX BEN VAILIN
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 Siret 412 210 387 00038 - APE 6920 Z

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS LES ATELIERS FRAPPAZ

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2009, dont le total est de 235 421 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 40 044 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/04/2010 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2009 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions et Brevets :

- * Installations techniques : 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

ACTI AUDIT
S.A.R.L. au capital de 10 000 €
Commissaire aux Comptes
19, rue Jules Romains
69120 VAULX EN VELIN
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
Siret 412 210 387 00038 - APE 6920 Z

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

ACTI AUDIT

S.A.R.L. au capital de 10 000 €
Commissaire aux Comptes
19, rue Jules Romains
69120 VAULX EN VELIN
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
Siret 412 210 387 00038 - APE 6920 Z

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 371			2 371
Immobilisations incorporelles	2 371			2 371
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 756	4 509		6 266
- Installations générales, agencements aménagements divers		1 069		1 069
- Matériel de transport	6 502	2 700		9 202
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 801	2 922		22 723
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	28 059	11 200		39 259
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	60			60
Immobilisations financières	60			60
ACTIF IMMOBILISE	30 491	11 200		41 691

ACTI AUDIT

S.A.R.L. au capital de 10 000 €
 Commissaire aux Comptes
 19, rue Jules Romains
 69120 VAULX EN VELIN
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 Siret 412 210 387 00038 - APE 6920 Z

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		11 200		11 200
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		11 200		11 200
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

ACTI AUDIT

S.A.R.L. au capital de 10 000 €
 Commissaire aux Comptes
 19, rue Jules Romains
 69120 VAULX EN VELIN
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 Siret 412 210 387 00038 - APE 6920 Z

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 371			2 371
Immobilisations incorporelles	2 371			2 371
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	242	1 293		1 536
- Installations générales, agencements aménagements divers		68		68
- Matériel de transport	283	2 940		3 223
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 963	4 538		12 502
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	8 489	8 839		17 328
ACTIF IMMOBILISE	10 860	8 839		19 699

ACTI AUDIT

S.A.R.L. au capital de 10 000 €
 Commissaire aux Comptes
 19, rue Jules Romains
 69120 VAULX EN VELIN
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 Siret 412 210 387 00038 - APE 6920 Z

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	60		60
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	76 047	76 047	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	15 090	15 090	
Total	91 197	91 137	60
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
AIDE POLE EMPLOI A RECEVOIR	549
PRODUITS A RECEVOIR	41 216
INT./CPTE A TERME A RECV	3 767
Total	45 532

ACTI AUDIT

S.A.R.L. au capital de 10 000 €
 Commissaire aux Comptes
 19, rue Jules Romains
 69120 VAULX EN VELIN
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 Siret 412 210 387 00038 - APE 6920 Z

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	3 395	3 395		
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	23 877	23 877		
Dettes fiscales et sociales	49 150	49 150		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	76 422	76 422		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
HONO.COMPTABLE A PAYER	1 682
HONO.C COMPTES A PAYER	945
REDEVANCES A PAYER	11 511
COTISATIONS CH.A PAYER	750
DETTE PROV P/CONGES PAYES	7 559
DETTE REPOS COMPENSATEUR	407
ORG.SOCIAUX CH.A PAYER	3 779
CH/REPOS COMPENSATEUR.	204
Total	26 836

ACTI AUDIT

S.A.R.L. au capital de 10 000 €
 19, rue Jules Romains
 69120 VAULX EN VELIN
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 Siret 412 210 387 00038 - APE 6920 Z

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CH CONSTATEES D AVANCE	1 646		
ASSURANCES D AVANCE	2 179		
MAINTENANCE D AVANCE	393		
COMBUSTIBLE D AVANCE	688		
LOCATIONS MOBILIERES AVANCE	184		
CO.PRODUCTION D AVANCE	10 000		
Total	15 090		

ACTI AUDIT

S.A.R.L. au capital de 10 000 €
 Commissaire aux Comptes
 19, rue Jules Romains
 69120 VAULX EN VELIN
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
 Siret 412 210 387 00038 - APE 6920 Z

Autres informations

Engagements de retraite

Evaluation des engagements des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2009

La méthode retenue est celle des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme)

Elle est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (normes européennes) et FAS87 (norme US GAAP) et conforme à la recommandation 2003R-01 du CNC.

Le montant de l'engagement au 31 décembre 2009 s'établit à 2 526.32€.

ACTI AUDIT

S.A.R.L. au capital de 10 000 €
Commissaire aux Comptes
19, rue Jules Romains
69120 VAULX EN VELIN
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
Siret 412 210 387 00038 - APE 6920 Z

Annexe libre

Annexe exercice clos le 31.12.2009

Contributions volontaires

Poursuite de la mise à disposition par la ville de Villeurbanne de biens et services (locaux, travaux, téléphone véhicules et amortissements) pour un montant de 110 608.67€ au titre de l'exercice 2009.

Rémunérations allouées aux cadres dirigeants.

Rémunérations allouées aux cadres dirigeants au titre de l'année 2009 s'élèvent à 86 085 €.

ACTI AUDIT

Liban capital de 10 000 €
Commissaire aux Comptes
13, rue Jules Romains
69120 VAULX EN VELIN
04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
N° SIRET 2210 387 00038 - APE 6920 Z